

Accord en vertu de la clause 2-3.04

Le présent accord a pour objet d'amender
la convention collective intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones
(CPNCA)

et

l'Union indépendante des employés de soutien
de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

l'Association indépendante des employés(ées) de soutien
de la Commission scolaire Western Québec

Objet : Modification à la liste des arbitres prévue à la clause 9-2.01 de la convention collective 2015-2020 et à l'adresse de l'arbitre en chef

(A1)

Les parties conviennent de ce qui suit :

Le texte de la clause 9-2.01 est remplacé par le suivant :

9-2.01

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par une ou un arbitre; ce tribunal est constitué d'une ou d'un arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Ménard, Jean-Guy M^e, arbitre en chef¹

- Barrette, Jean
- Beaupré, René
- Brault, Serge
- Choquette, Robert
- Faucher, Nathalie
- Flynn, Maureen
- Fortier, Diane
- L'Heureux, Joëlle
- Lavoie, André G.
- Martin, Claude
- Massicotte, Nathalie
- Ménard-Cheng, Nancy
- Racine, Martin
- Ranger, Jean-René
- Saint-André, Yves
- St-Georges, Andrée

ou toute autre personne nommée par la partie syndicale négociante à l'échelle nationale, du CPNCA et du Ministère, pour agir comme arbitre.

Toutefois, l'arbitre procède à l'arbitrage avec assesseurs si, lors de la fixation du grief au rôle mensuel d'arbitrage, il y a entente à cet effet entre la personne représentante de la partie syndicale à l'échelle nationale, du CPNCA et du Ministère.


¹ L'adresse de l'arbitre en chef est :

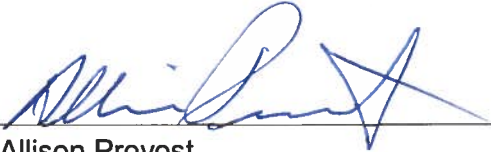
Greffe des tribunaux d'arbitrage
du secteur de l'éducation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.02
Québec (Québec) G1R 5Y8


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 10^e jour du mois de février 2017

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)


POUR L'UNION INDÉPENDANTE DES EMPLOYÉS
DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE
LESTER-B.-PEARSON


Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA


Allison Provost
Présidente et porte-parole


Éric Bergeron
Vice-président, CPNCA


Bronwyn Sanderson
Seconde vice-présidente



Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA


Philippe Caron
Porte-parole, CPNCA


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 10^e jour du mois de février 2017

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)


POUR L'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES
EMPLOYÉS(ÉES) DE SOUTIEN DE LA
COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC



Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA



Lynn Fitzsimmons
Présidente




Éric Bergeron
Vice-président, CPNCA



Lorraine Matthews
Vice-présidente et porte-parole



Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA



Philippe Caron
Porte-parole, CPNCA